

N/REF : 26/08/2024 15H56 C:000038 I:01927
V/REF : COLLAB-1210356-4738003
V/Email reçu le Lundi 26/08/2024 a 15H56

CITYA ARDOUIN

**33 QUAI VALIN
17000 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : REMPARTS ST MARTIN
RUE DU VIEUX PUIT
17410 SAINT MARTIN DE RE

Sainte-Soulle, le 27 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : LES REMPARTS DE SAINT MARTIN
RUE DU VIEUX PUIT LE BOURG-OUEST, RUE DE L ORNEAU
17410 SAINT MARTIN DE RE

MOTIF : ÉVACUATIONS DE LA TERRASSE PISCINE QUI SONT DE NOUVEAU BOUCHÉES
Donneur d'ordre : Mme L. CHAIX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

LE 23/08/2024 A 17H30
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE ET REPERAGE DES RESEAUX
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DU RESEAU D'EVACUATION ET DES
SIPHONS DE SOL PISCINE
CONSTAT : PRESENCE D'UNE QUANTITE IMPORTANTE DE DECHETS
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE DES LIEUX

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 27/08/24 a 08H57 Mme L. CHAIX

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL DU 23/08, PREVOIR UN CURAGE DU
RESEAU D'EVACUATION DES SIPHONS DE SOL A PARTIR DU GARAGE

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,38	28,38
1,00	Forfait Passage pont Ile de Ré (Eté)	1	16,00	16,00
2,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 23/08	1	167,62	335,24
2,00	Sup.H.50%-Pomp.Refoul. +17h/20h-Sa 7/12h	1	83,60	167,20
TOTAL H.T.				546,82
T.V.A. a 10,00%				54,68
TOTAL T.T.C.En EURO				601,50

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN